



Direction des Finances et Informatique

Décision du Maire

Décision n° **DFI2024-0016**

Objet : TARIFS DU SECTEUR CULTUREL 2024-2025

Billetterie, prestations et pratiques culturelles à compter du 1^{er} septembre 2024

Bibliothèque et salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2025

Le Maire de Viroflay, Conseiller départemental des Yvelines,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision DFI2023-019 portant sur les tarifs du secteur culturel 2023-2024 - Billetterie, prestations et pratiques culturelles à compter du 1^{er} septembre 2023 et Bibliothèque et salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2024

CONSIDERANT que la commune de Viroflay est propriétaire du Pavillon d'Elvire, situé au 7 avenue de Versailles, de la salle polyvalente Dunoyer de Segonzac, située 14 avenue des Combattants, des salles polyvalentes Puyade et Juliette, situées 5 passage Juliette et de l'Auditorium, situé 74 avenue du Général Leclerc,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la tarification afférente à l'ensemble des prestations gérées par la Direction des Affaires Culturelles pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025.

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 30 juin 2025:

- la tarification des prestations liées aux expositions est la suivante :

Désignation	Nature de la prestation	Sept. 2024
PRESTATIONS LIEES AUX EXPOSITIONS	Catalogues des Expositions	6,00 €
	Autres catalogues	4,00 €
	Ateliers de médiation pour les non viroflaysiens : groupe de moins de 20 personnes	53,00 €
	Ateliers de médiation pour les non viroflaysiens : groupe de moins de 30 personnes	95,00 €

Accuse de réception en préfecture
078-217806868-20240717-DFI2024-0016-BF
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

La tarification des spectacles et conférences (billetterie) est la suivante :

Désignation	Nature de la prestation	appliqués de septembre 2024 à juin 2025
SPECTACLES	Spectacles jeune public	8,00 €
	Spectacles jeune public (scolaire)	6,00 €
	1 atelier avec prestation d'artiste (médiation scolaire)	95,00 €
	Spectacles tout public Tarif A	16,00 €
	Spectacles tout public demandeurs d'emploi et moins de 25 ans Tarif A	11,00 €
	Spectacles tout public Tarif B	22,00 €
	Spectacles tout public demandeurs d'emploi et moins de 25 ans Tarif B	16,00 €
CONFÉRENCES	Spectacles tout public Tarif C	10,00 €
	1 séance	9,00 €
	1 cycle (3 séances consécutives)	22,00 €
	1 séance tarif moins de 25 ans	5,00 €
	1 cycle (3 séances consécutives) tarif moins de 25 ans	11,00 €

- La tarification des prestations et pratiques culturelles est la suivante :

Désignation	Nature de la prestation	TARIFS			
		appliqués de sept 2024 à juin 2025			
		ADULTES VIROFLAYSIENS ET PERSONNES TRAVAILLANT A VIROFLAY	< 25 ANS	NON VIROFLAYSIENS	VIROFLAYSIENS DEMANDEURS D'EMPLOI
ATELIERS D'ART ET COURS DE LANGUES	TARIF A : Ateliers d'art (32 séances) et Céramique 16 séances	455 €	335 €	595 €	
	TARIF B : Histoire de l'Art / Ateliers d'art (16 séances)	245 €	197 €	340 €	
	TARIF B : Cours de langues	245 €	197 €	340 €	-20%
	TARIF C : Ateliers d'art enfants & ados	245 €	245 €	245 €	
	Supplément atelier libre (gravure)	85 €	55 €	115 €	
STAGES ENFANTS & ADOS DE 6 À 18 ANS	Supplément atelier libre (collage / reliure)	45 €	35 €	55 €	
	Sculpture 6-10 ans (2h30)			23 €	
	Dessin 6-10 ans (2h30)			23 €	
	Gravure 12-15 ans (4h)			36 €	
	Théâtre d'improvisation (3h)			27 €	
STAGES ADULTES A PARTIR DE 16 ANS	Théâtre d'improvisation (4h)	52 €	36 €		
	Illustration (9h)	117 €	81 €		
	Gravure (6h)	78 €	54 €		
	Initiation au vitrail Tiffany (16h30)	215 €	149 €		
	Mosaïque sur verre (10h30)	137 €	95 €		
	Dessin modèle vivant (3h)	39 €	27 €		
	Photo sténopé (8h)	104 €	72 €		
Calligraphie asiatique (3h)	39 €	27 €			
STAGES FAMILLE A PARTIR DE 6 ANS	Forfait 1 adulte & 1 enfant			95 €	
	Forfait 1 adulte & 2 enfants			116 €	
	Forfait 1 adulte & 3 enfants			138 €	
SEANCES "DECOUVERTE" EN LIEN AVEC LES	ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'ARTS PLASTIQUES (par classe)			95 €	
	Elève : inscrit aux cours annuels			16 €	
	Séance libre: non-inscrit aux cours annuels			28 €	

Accusé de réception en préfecture
 078-217806868-20240717-DFI2024-0016-BF
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

Article 3 : A compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 :

- La tarification des prestations de la bibliothèque de Viroflay est la suivante :

Désignation	Nature de la prestation	TARIFS
		Appliqués en 2025
Droit d'inscription - Adhésion - Rachat de carte	Personnes habitant, étant scolarisées ou travaillant à Viroflay	Gratuit
	Personnes n'habitant pas, n'étant pas scolarisées ou ne travaillant pas à Viroflay	50,00 €
	rachat de carte	6,00 €
Frais de gestion administratifs par lettre de relance	1 lettre de relance	3,00 €
	2 lettre de relance	10,00 €
	3 lettres de relance	30,00 €
Rachat de documents - Remboursement documents perdus, volés - Détérioration suite emprunt - Vente d'ouvrage	Magazine	7,00 €
	Livre jeune	16,00 €
	Livre adulte	22,00 €
	CD	25,00 €
	Divers jeux	25,00 €
	Méthode	40,00 €
	DVD	55,00 €
	Boitier Lunii	50,00 €
	Câble	15,00 €
	Liseuse	100,00 €
	Livres de poche, livres enfants, album	1,00 €
	Documentaire, roman, bande dessinée, CD	2,00 €
Beau livre en général, dictionnaire	5,00 €	
Impressions - Photocopies	Noir et blanc	0,20 €
	Couleur	0,30 €

- La tarification de mise à disposition et la location des salles municipales gérées par la direction de la culture, pour les Viroflaysiens et non Viroflaysiens est la suivante :

Désignation	Nature de la prestation	Tarifs appliqués en 2025		
		Association dans le cadre de leur activité	Entreprises (personnes morales de droit privé et public), copropriétés viroflaysienne	Non viroflaysiens Associations, Entreprises (personnes morales de droit privé et public)
		TARIF B	TARIF C	TARIF D
Pour toutes salles louées	frais de gestion d'annulation (article a)	110,00€	110,00€	110,00€
	frais de nettoyage (article b)	270,00€	270,00€	270,00€
	pénalité pour heure de retard (article c)	110,00€	110,00€	110,00€
ELVIRE salle de réception (location limitée à une fois par an) : 7 avenue de Versailles 100 personnes maximum	vendredi de 18h00 à 2h00	428,00€		
	samedi de 10h00 à 2h00	466,00€		
	dimanche de 10h00 à 18h00	236,00€		
	du lundi au vendredi de 17h à 20h	30,00€		
DUNOYER salle polyvalente 200 m ² avec scène hors scène 175 m ² 14 avenue des combattants 200 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h	204,00€	326,00€	408,00€
	heure supplémentaire rattachée au forfait	55,00€	90,00€	110,00€
	une heure	66,00€	106,00€	133,00€
	forfait gardien plan de feu 2 heures (article e)	120,00€	192,00€	240,00€
PUYADE salle polyvalente 97m ² 5 passage Juliette 80 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h	151,00€	242,00€	302,00€
	heure supplémentaire rattachée au forfait	40,00€	64,00€	80,00€
	une heure	50,00€	81,00€	101,00€
JULIETTE salle polyvalente 37 m ² 5 passage Juliette 19 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h	103,00€	165,00€	207,00€
	heure supplémentaire rattachée au forfait	30,00€	48,00€	60,00€
	une heure	42,00€	68,00€	85,00€
AUDITORIUM Salle de spectacle 800m ² dont scène 96m ² : 74 Avenue du Général Leclerc , 200 personnes maximum, avec présence régisseur	Semaine : forfait 4 heures	600,00€	960,00€	1 200,00€
	Semaine : heure supplémentaire rattachée au forfait	190,00€	305,00€	380,00€
	Semaine : Forfait 3h régisseur auditorium - plan de feu	200,00€	320,00€	400,00€
	Weekend : forfait 4 heures	705,00€	1 128,00€	1 410,00€
	Weekend : heure supplémentaire rattachées au forfait	220,00€	352,00€	440,00€
	Weekend : Forfait 3h régisseur auditorium - plan de feu	200,00€	320,00€	400,00€

Article a : En cas d'annulation de location, des frais de gestion seront facturés par la Régie de Recettes Centralisée correspondant aux frais de gestion d'annulation.

Article b : Si l'occupant ne restitue pas les lieux dans un bon état de propreté et que la ville devait procéder au nettoyage de la salle, l'intervention sera facturée par la Régie de Recettes Centralisée correspondant au frais ménage.

Article c : Tout dépassement d'horaire sera facturé par la Régie de Recettes Centralisée correspondant à la pénalité par heure de retard.

Article d : En cas de dégradation et/ou de détérioration et que la ville devait procéder à des réparations, l'intervention sera facturée par la Régie de Recettes Centralisée.

Article e : La salle Dunoyer de Segonzac dispose d'une implantation type pour l'éclairage, et un équipement d'une régie autonome nécessitant 15 minutes de formation d'utilisation par le gardien. Dans l'hypothèse où la configuration d'implantation des lumières type ne correspondrait pas au besoin de l'occupant, ce dernier fournira le plan de feu adapté à ses besoins. Un gardien effectuera la mise en place des lumières, l'occupant n'ayant pas l'autorisation d'utiliser l'échelle. L'intervention du gardien donnera lieu au paiement par l'occupant d'une facture correspondant au forfait de 2 heures.

Accusé de réception en préfecture
078-217806868-20240717-DFI2024-0016-BF
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise dans la forme légale.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité nécessaires.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le

De la notification, le
Ou de l'affichage, à compter du

Pour la commune de Viroflay,

Viroflay, le 17 juillet 2024



Olivier LEBRUN
Maire

Conseiller départemental des Yvelines